



Monceau
Générale Assurances



**Rapport annuel
2014**

SOMMAIRE

5	Structures de gouvernance
7	Rapport du conseil d'administration
13	Rapport du commissaire aux comptes
14	Compte de résultats
16	Bilan
18	Annexe aux comptes 2014
42	Procès-verbal

STRUCTURES DE GOUVERNANCE

à compter du 19 juin 2015

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président Gilles Dupin
Vice-Président Emmanuel Sales

Administrateurs Capma & Capmi représentée par Paul Tassel
Mutuelle Centrale de Réassurance représentée par Philippe Charté
Jean-Pierre Thiolat, Président honoraire
Robert Choplin
François Cochet
Michel Cornet
Patrice Hautefort
Bernard Petitpierre
René Vandamme

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur général Gilles Dupin

**Directeurs
généraux délégués** Anne-Cécile Martinot
Jean-Marc Poisson

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 JUIN 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale conformément aux statuts, pour vous rendre compte des opérations réalisées par la société au cours de l'exercice écoulé, vous présenter les comptes de résultat et le bilan arrêtés au 31 décembre 2014 et soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

D'une manière générale, l'exercice 2014 a procuré nombre de satisfactions, même si le niveau remarquable des résultats techniques bruts affiché ces trois dernières années n'a pu être égalé.

Les primes acquises à l'exercice, avec un total de 73.055 k€ **progressent de 3 %**. Le développement des portefeuilles des agents généraux, sur lequel portent les efforts, permet d'amortir les effets de la diminution voulue mais progressive des activités souscrites par l'intermédiaire de courtiers bénéficiant de délégations complètes de gestion.

La survenance de deux accidents corporels graves, fréquence que n'avait pas connue l'entreprise depuis trois ans, les gelées de l'hiver, et les orages de grêle survenus durant le week-end de Pentecôte ont troublé cette sérénité qu'inspire la qualité des résultats enregistrés depuis trois ans. Une bonne maîtrise de la sinistralité courante, l'apparition de bonis dans la liquidation des provisions constituées pour les exercices antérieurs et une gestion rigoureuse des ressources permettent d'afficher un **ratio combiné brut qui reste de qualité, à 99,2 %, même s'il s'inscrit en repli sur celui de 96,3 %** affiché au terme de l'exercice 2013. Ce constat est d'autant plus satisfaisant que la concurrence reste vive dans le domaine de l'assurance lard, ne permettant pas les ajustements tarifaires qui pourraient se justifier.

“
**La situation
financière de
l'entreprise sort
renforcée de cet
exercice**
”

Alors que le **résultat avant impôts de l'exercice excède celui de 2013, à 1.875 k€ contre 1.791 k€, le résultat après impôt s'inscrit en repli à 893 k€ au lieu de 1.069 k€.**

La situation financière de l'entreprise sort renforcée de cet exercice. Les fonds propres comptables progressent de 43.299 k€ à 45.452 k€ d'une fin d'exercice à l'autre. Les éléments constitutifs de la marge de solvabilité atteignent 57.231 k€, contre 51.320 k€ à la fin de 2013, et représentent environ **6,5 fois la marge de solvabilité à constituer.** Quant aux engagements réglementés, ils sont couverts, avec un excédent proche de 45 M€, par des actifs admis.

UN ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DIFFICILE

L'économie mondiale a poursuivi son expansion. Selon le Fonds monétaire international, la croissance mondiale devrait s'établir, comme en 2013, à 3,3 % en 2014. Cependant, cette apparente stabilité masque des évolutions divergentes entre les économies et les zones géographiques. Si la reprise de l'activité se confirme aux Etats-Unis et dans certains pays avancés, la croissance reste très faible en zone Euro et au Japon, alors que les pays émergents enregistrent un tassement de l'activité, lié à la chute du prix des matières premières et à la hausse du dollar.

En Zone euro, la croissance a été extrêmement ténue, à cause de la faiblesse de la demande interne et des exportations : sur l'ensemble de l'année 2014, le PIB de la Zone euro enregistre une progression de 0,8 %, essentiellement due aux chiffres de l'Allemagne (+ 1,4 %). La croissance française se stabilise à 0,4 %, en très légère progression par rapport à 2013, tandis que l'économie italienne, en dépit d'une gestion très rigoureuse de ses finances publiques, est en contraction (- 0,2 %) pour la troisième année consécutive. Dans un environnement d'incertitude croissante face aux perspectives économiques, à la conduite de la politique monétaire et au durcissement de la situation internationale en Ukraine, les indices des directeurs d'achat se sont contractés dans tous les pays de la Zone, et particulièrement en Allemagne, où l'indice Ifo du climat des affaires, suivi de près par les opérateurs de marché, a frôlé en octobre 2014 son niveau le plus bas de ces deux dernières années.

Les marchés de titres ont évolué en ordre dispersé. L'interventionnisme des banquiers centraux a continué de tirer vers le haut l'ensemble des actifs financiers dans une logique généralisée de chasse au rendement. Essentiellement soutenue par des facteurs financiers, l'évaluation des instruments financiers est ainsi devenue plus vulnérable à la survenance de mauvaises nouvelles, justifiant une prudence accrue dans la politique de placement.

Trompant les prévisions de la plupart des analystes, **les rendements des titres émis par les Etats de la Zone euro** ont à nouveau baissé en 2014 et **ont atteint des niveaux inconnus en Europe occidentale à l'époque moderne**. Le taux des obligations du Trésor français à dix ans est passé de 2,56 % à 0,83 %, celui des obligations allemandes de 1,93 % à 0,54 %, le rendement nominal des obligations allemandes à cinq ans touchant le seuil symbolique de 0 % en fin d'exercice. Ce mouvement généralisé de baisse des rendements s'est accompagné de la poursuite du mouvement de resserrement des primes de crédit souverain en Espagne et en Italie.

Plusieurs facteurs expliquent cette chute généralisée des taux d'Etat en Zone euro. Dans toute l'Europe continentale, l'inflation a reculé, les anticipations de croissance ont été revues à la baisse. Sur fond d'incertitude concernant l'évolution des marchés financiers, l'Allemagne a conforté son statut de valeur refuge pour les investisseurs. L'apaisement des tensions en Zone euro n'a pas vraiment changé la donne, dans la mesure où le règlement des crises a continué de s'opérer à l'échelon national, comme en témoignait le traitement de la chute de la banque Espirito Santo au mois de juillet 2014. Le ralliement du gouvernement français à la stratégie allemande de sortie de crise a joué dans le même sens. Dans ce contexte, les investisseurs ont continué de se porter sur la dette italienne et espagnole, en dépit de l'aggravation de la situation économique et de la hausse de l'endettement de ces pays.

Dans cet environnement de taux d'intérêt historiquement bas, la recherche de rendement a soutenu les marchés de la dette privée, obligations classiques comme convertibles. Les différents segments du financement structuré et des prêts à effet de levier ont également profité largement de cette évolution, les volumes d'émission de ces instruments dépassant tous les records. Les marchés de la titrisation se sont également fortement repris, en particulier aux Etats-Unis, en raison de l'amélioration du marché du logement et de la relance du crédit hypothécaire.

Les marchés d'actions ont suivi des parcours contrastés. Aux Etats-Unis, l'amélioration de la conjoncture, l'appréciation du dollar ont soutenu les cours des actions américaines, qui se sont inscrits en hausse pour une nouvelle année consécutive. L'indice Standard & Poors 500, qui représente l'évolution du cours des 500 plus grandes sociétés cotées aux Etats-Unis, a ainsi progressé de 13,69 % (dividendes réinvestis), alors même que la Réserve fédérale américaine mettait fin à son programme d'assouplissement quantitatif.

En Europe, l'évolution des bourses s'est avérée plus décevante. **L'indice CAC 40**, qui est calculé hors dividendes réinvestis, **s'est légèrement replié** tandis que les principales bourses européennes terminaient l'année à un niveau proche des cours de début d'exercice. Les petites et moyennes valeurs européennes, qui avaient enregistré de fortes hausses au cours de la période récente, ont été particulièrement frappées par la dégradation de la conjoncture. La faiblesse de la croissance européenne, les difficultés propres au gouvernement de la Zone euro, le regain des tensions internationales en Ukraine notamment, ont pesé sur les cours. Dans ces conditions, l'écart qui s'est créé lors du déclenchement de la crise de la Zone euro entre les marchés d'actions européens et la bourse américaine s'est encore accru.

LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA GESTION FINANCIÈRE INCHANGÉS

Dans cet environnement, suivant la logique privilégiée depuis plusieurs années, sans devoir gérer le risque de liquidité en raison de l'importance des fonds propres dont dispose la Mutuelle Centrale de Réassurance, principal réassureur de la société, et son actionnaire à 100 %, les décisions prises au cours de l'exercice en matière financière sont restées marquées par les caractéristiques propres aux engagements techniques à couvrir et par le souci de **protéger les actifs contre un scénario de reprise d'inflation et de tensions sur les taux à long terme**. En conséquence, de façon constante depuis 2010, renforcer les portefeuilles de biens réels constitue le leitmotiv de la gestion financière. Même si le scénario d'une forte tension sur les taux longs et d'une reprise de l'inflation n'est pas perçu de manière unanime comme probable à court terme, c'est celui qui aurait, si l'on n'y prenait garde, les effets les plus dévastateurs sur les avoirs de l'entreprise, porteuse d'engagements de long, voire très long terme.

Le portefeuille obligataire et de produits de taux a de nouveau régressé, de 9.5 M€, (sur un total de portefeuille analysé valorisé à 121 M€), évolution qui ne saurait surprendre puisque d'une part la gestion vise à protéger les portefeuilles contre le risque de remontée des taux, d'autre part les obligations souveraines de la zone euro inspirent aujourd'hui une réelle méfiance. Les désinvestissements ont porté sur le portefeuille d'obligations à taux fixe, en raison d'arrivée à terme de titres en portefeuille. Mais elles ont également concerné la poche **d'obligations indexées sur l'inflation**. Cette poche d'obligations indexées, toujours concentrée sur des émissions françaises et italiennes, **représente environ 95 %** du portefeuille obligataire vif, sur des échéances très longues. Enfin, une proportion inhabituellement élevée de 22 % de ce portefeuille et des actifs monétaires a une échéance inférieure à deux ans. Cette caractéristique, combinée avec la possibilité d'appeler les sinistres au comptant auprès de la Mutuelle Centrale de Réassurance paraît prémunir correctement l'entreprise contre le risque d'exigibilité, et minimise les risques de marché auxquels elle est exposée.

Le portefeuille d'**OPCVM d'actions a été renforcé** régulièrement depuis 2010, et l'exercice 2014 s'inscrit dans cette tendance, enregistrant des investissements nets de 3,0 M€. Le portefeuille d'Opcvm d'actions pèse à présent pour près de **24 % du total des actifs sous gestion**. Le portefeuille d'OPCVM d'**obligations convertibles s'est légèrement accru pour représenter environ 8 % du total** des actifs de l'entreprise.

Enfin, s'agissant du **programme d'acquisition de locaux d'agences** déployé par la filiale Monceau Agences Immobilier, des boutiques ont été acquises pour les agences de Mer et d'Onzain. Un dossier est en cours de négociations pour l'agence de Pont l'Abbé. Les différents débours ont été financés sur la trésorerie de cette filiale, sans qu'il soit nécessaire d'augmenter l'avance en compte courant consentie à Monceau Agences Immobilier.

L'ENTREPRISE SE DÉVELOPPE ET INVESTIT POUR L'AVENIR

Du fait de la faiblesse de la croissance française, la matière assurable n'augmente pas. Les TPE et PME, pénalisées par le coût du travail et la lourdeur de la réglementation, écrasées par les hausses de charges sociales, sans véritable vision sur leur avenir, n'investissent pas. Les ménages, des classes moyennes surtout, confrontés à un alourdissement sans précédent de la fiscalité et des prélèvements de toutes sortes, sont inquiets. Les risques de récession durable et de déflation ne sont pas nuls. Les particuliers preneurs d'assurance sont plus que jamais sensibles au prix des contrats qu'ils souscrivent, sans véritablement s'intéresser à l'étendue des garanties qui les protègent, mettant à profit la lutte que se livrent les assureurs pour simplement maintenir leurs parts d'un marché plus concurrentiel que jamais.

Dans un tel contexte, les initiatives prises à l'initiative des pouvoirs publics n'en paraissent que plus inadaptées. Cédant au lobby des comparateurs, dont personne ne connaît le degré d'indépendance par rapport à certains assureurs, le législateur a permis la résiliation des contrats d'assurance à tout moment, sans se soucier des véritables conséquences de cette faculté ouverte aux assurés, qui peuvent en tout état de cause résilier leur contrat chaque année. Que les grandes mutuelles sans intermédiaires, s'appuyant sur des études démontrant les hausses de prix qui pouvaient en résulter, dénoncent la pertinence de la démarche, rien n'y a fait. Les autorités sont restées sourdes face à ces arguments, et les textes ont été votés au terme d'un simulacre de concertation. En dépit des difficultés pratiques de mise en application, et des modifications nombreuses à apporter aux systèmes de gestion existant, la Loi entrera en vigueur courant 2015.

Dans un tel contexte, les résultats commerciaux de l'entreprise méritent d'être soulignés. Répondant au niveau de qualité attendu par les clients, les agents généraux enregistrent une nouvelle progression de leurs portefeuilles lard, de l'ordre de 5,6%. Ils ont également retrouvé le chemin de la croissance pour leur activité vie, développée dans le cadre de Monceau Retraite & Epargne, encore trop modeste, avec un chiffre d'affaires qui bondit de 60,4%, grâce à plusieurs opérations importantes conclues par quelques-uns d'entre eux.

Au-delà de l'attention portée à une bonne maîtrise de son activité courante, les priorités de l'entreprise portent depuis plusieurs années sur les évolutions de ses systèmes d'information et de gestion, le renouvellement du réseau d'agents généraux et l'enrichissement de la gamme de produits et services mis à la disposition de la clientèle.

Sur le premier thème, les collaborateurs ont été continuellement sollicités dans le cadre du projet **Monceau Net**, pour faire évoluer les applicatifs déployés en 2012 et 2013, conçus sous la contrainte «d'iso-fonctionnalité» imposée aux versions 1 et 2 du progiciel. Travaillant de concert avec les agents généraux, représentés par la Commission informatique de leur syndicat, les services se sont mobilisés pour façonner la version 3 de ce nouvel applicatif métier, s'appuyant sur les technologies du net, marquant de ce fait une nouvelle étape dans l'utilisation de ces technologies pour améliorer la productivité tant administrative que commerciale de l'entreprise et de ses agents généraux. L'apport majeur de cette troisième étape porte sur les relations entre les sites centraux et les agents généraux, qui, en recourant aux techniques du net, s'inscriront dans un cadre plus souple, plus évolutif et mieux sécurisé. Les premiers tests ont été développés dans une agence pilote dès l'été 2014, avant un déploiement sur l'ensemble du réseau prévu au second semestre de 2015.

La mobilisation des salariés de l'entreprise, la parfaite collaboration entre eux et les agents généraux tout comme l'état d'esprit constructif qui anime ces derniers, soucieux de contribuer efficacement à l'œuvre commune, méritent d'être à nouveau soulignés. Que tous soient ici chaleureusement remerciés pour ces marques de solidarité qu'ils expriment par leur détermination à réussir et leur engagement.

Par ailleurs, dans le prolongement des efforts menés sans relâche depuis 2005, une attention particulière continue d'être portée au **réseau d'agents généraux**, avec un succès concrétisé par la dynamique de croissance perceptible depuis 2010, traduisant, dans un contexte de forte concurrence tarifaire, les effets de la politique de reconquête menée avec succès par les agents généraux dans le domaine de l'assurance lard.

Du fait des départs à la retraite, des démissions ou des révocations qui ont dû être prononcées, il a fallu organiser depuis 2005 le recrutement et la formation de plus des trois quarts des agents du réseau, avec une recherche de profils d'intermédiaires capables de distribuer aussi bien des produits d'assurance vie et de retraite, que des produits lard. Sur l'année 2014 et jusqu'à ce jour, huit agences auront changé de titulaires. Et les années qui viennent seront également déterminantes dans ce domaine. L'ampleur du travail à accomplir continue de faire passer au second plan l'objectif d'ouverture de nouveaux points de vente. Les réflexions en cours conduiraient plutôt à soutenir les agents qui disposent d'un potentiel de croissance et ne peuvent l'exploiter en totalité faute de disposer des moyens adaptés.

Des vocations continuent de naître pour le métier d'agent général. Dans la voie tracée par trois collaborateurs de la Mutuelle Générale d'Assurances en 1996, cinq collaborateurs de GIE auxquels adhère l'entreprise en 1998, imités par un autre en 2008 puis en 2009 ont choisi de devenir agents. Trois salariés ont suivi cet exemple en 2010. Un autre les a imités, en reprenant l'agence de Bracieux en 2012. Deux enfin ont concrétisé un projet similaire au 1er janvier 2015, en reprenant les agences de Montoire et une agence à Vendôme.

Dans une organisation vendômoise qui, sur un plan quantitatif, manque de ressources, ces départs créent provisoirement une surcharge dans la vie quotidienne de l'entreprise. Mais il faut s'en réjouir, car il s'agit là d'un **témoignage fort de la fierté des collaborateurs pour le drapeau qu'ils portent, et du potentiel qu'ils perçoivent dans l'exercice du métier d'agent général**. Ce témoignage est d'autant plus intense que les premiers salariés ayant fait ce choix de s'installer en agence ont, pour plusieurs d'entre eux, l'âge de la cessation d'activité venu, vu leurs enfants ou des membres de leur famille proche leur succéder.



> Agence de Nouméa

Enfin, l'exercice 2014 a permis de mener à son terme un important projet d'élargissement de la gamme des produits et services mis à disposition des agents généraux. Absents sur le marché de l'assurance santé alors qu'il s'agit pour de nombreux assurés d'une couverture indispensable, l'entreprise a décidé de créer une ligne de produits d'assurance santé qui lui soit propre. Conçu en partenariat avec April Group, qui en assure la gestion, Monceau Santé a été mis à l'essai après l'été 2103 dans une partie du réseau d'agents généraux, et sa diffusion étendue à l'ensemble du réseau le 1^{er} janvier 2014.

Plus qu'un produit de conquête sur un marché déstabilisé par la création des contrats collectifs obligatoires couvrant les salariés d'une même entreprise, Monceau Santé doit permettre, dans un premier temps, aux agents généraux qui, faute d'une offre adaptée proposée par le groupe, ont retenu d'autres fournisseurs pour satisfaire leur client, de déplacer les portefeuilles ainsi constitués vers Monceau Générale Assurances, pour les extraire des difficultés que peut représenter, au moment de la cessation d'activité, la multiplicité de fournisseurs sur un même portefeuille de clients. Plusieurs dossiers traités récemment ont montré que pareilles difficultés n'étaient pas théoriques.

Toujours dans le domaine de l'assurance santé, le groupement a travaillé, également en collaboration avec April Group, à la conception d'un **produit collectif destiné aux professionnels de l'automobile**, répondant aux prescriptions légales imposant aux entreprises de souscrire des contrats complémentaires au profit de leurs salariés.

Enfin, le lancement, avec les conseils des dirigeants de la mutuelle des musiciens, d'un **produit d'assurance dédié aux musiciens**, amateurs ou professionnels, luthiers et associations musicales doit permettre aux agents d'approcher une clientèle nouvelle.

DES RÉSULTATS COMPTABLES DE QUALITÉ, UNE STRUCTURE DE BILAN RENFORCÉE

En 2014, même si les réalisations sont moins brillantes que celles affichées au cours des trois derniers exercices, l'entreprise a pu de nouveau concilier développement de son activité et qualité des résultats techniques.

Les émissions enregistrées en provenance du réseau d'agents généraux ont progressé de plus de 5,6 %, confirmant la dynamique commerciale retrouvée depuis 2010. Cette performance a permis de compenser et au-delà les effets de la liquidation du portefeuille souscrit autrefois avec April Immobilier, et de l'érosion,

lente mais continue, du flux d'affaires en assurance santé souscrites et gérées par une société spécialisée. Aussi, avec un total de 73.228 k€, le chiffre d'affaires global s'inscrit en progression de 3,1 % par rapport à celui enregistré au titre de 2013.

Cette croissance des portefeuilles d'agents est en premier lieu favorisée par la création de la gamme Monceau Santé. Mais elle a été également une nouvelle fois tirée par la production en assurance automobile. L'assurance des véhicules à 4 roues progresse de 7,0 % en chiffre d'affaires et de 5,2 % en nombre de contrats. La modération des ajustements tarifaires autorisée par les bons résultats techniques enregistrés, mais la concurrence n'aurait guère permis d'aller au-delà, ont permis à l'entreprise de renforcer ses positions. Le rythme de croissance se poursuit également en « Incendie Risques Simples », avec une hausse de 3,7 % du chiffre d'affaires, et de 3,4 % du nombre de contrats.

En dépit des importants investissements consentis, les frais généraux sont maîtrisés. Toutes charges confondues, hors commissions versées aux intermédiaires, ils régressent de 0,6 %, à 5.996 k€, à comparer au montant de 6.031 k€ qui a grevé les comptes de l'exercice 2013.

Au total, ces performances, conjuguées d'une part à une sinistralité courante qui reste de qualité même si elle marque des signes de dégradation, d'autre part à une bonne liquidation des provisions constituées à l'inventaire précédent, permettent d'afficher un ratio combiné brut de 99,2 %, restant à un bon niveau, même s'il s'inscrit en-deçà de celui de 96,3 % calculé fin 2013. Conséquence de l'absence de sinistre climatique majeur, les réassureurs bénéficient de ces résultats, les cessions laissant à leur profit un excédent de 2.110 k€, en léger repli sur le montant de 2.991 k€ qu'ils avaient reçus au titre de 2013.

La bonne tenue des marchés boursiers, au moins jusqu'au début de juin, a été mise à profit pour amorcer un programme d'externalisation de plus-values sur le portefeuille d'actifs autres que les obligations vives. Elle s'est également traduite par la reprise d'une partie des provisions pour dépréciation durable constituées à l'inventaire précédent. L'envolée des marchés obligataires, inattendue en début d'année, a par ailleurs permis de réaliser des plus-values sur les obligations vives, rendant inutile la poursuite du programme initié durant la première partie de l'année. Les résultats financiers de 2014 auraient pu être améliorés en puisant dans les réserves de plus-values accumulées.

Une telle politique n'a pas paru souhaitable compte tenu des bénéfices dégagés sur le portefeuille d'obligations, permettant de conforter la réserve de capitalisation,

avec les coûts fiscaux qui en résultent. Aussi, avec un total de 2.788 k€, les produits financiers venant abonder les résultats de 2014 s'inscrivent-ils en repli sur ceux qui, à hauteur de 3.277 k€, avaient bonifié les comptes de 2013.

Le compte de résultats techniques fait apparaître un excédent net légèrement déficitaire, de 124 k€, au lieu d'un excédent de 1.390 k€.

Après intégration des éléments non techniques, le résultat avant impôts progresse de 1.791 k€ à 1.875 k€. Ce bénéfice est ramené à 893 k€ après paiement d'un impôt de 982 k€.

Le Conseil propose d'affecter ce bénéfice au compte de report à nouveau. Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il convient de rappeler qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Si vous approuvez cette affectation du résultat, les fonds propres comptables, bonifiés du bénéfice de l'exercice et de la dotation à la réserve de capitalisation, progressent de 43.299 k€ au 31 décembre 2013 à 45.452 k€ au 31 décembre 2014. Prenant en compte les plus-values latentes, **les éléments constitutifs de marge de solvabilité atteignent 57.231 k€**, pour un minimum réglementaire à constituer de 8.745 k€, qui se trouve ainsi couvert **près de 6,5 fois**. L'état ministériel de couverture des engagements réglementés fait ressortir au 31 décembre 2014 un excédent de 44,8 M€.

Dans le cadre de sa préparation à l'entrée en vigueur de la directive « Solvabilité II », le 1^{er} janvier 2016, l'entreprise, de concert avec les autres sociétés associées de la Mutuelle Centrale de Réassurance, a procédé à des évaluations de sa capacité à satisfaire aux obligations de fonds propres posées par cette directive. Les travaux portant sur les comptes au 31 décembre 2014 ne sont pas achevés. On peut toutefois relever qu'au 31 décembre 2013, **le taux de couverture de la marge de solvabilité** calculée dans le nouveau référentiel, en restant très prudent dans l'appréciation des risques, atteignait **le niveau de 297 %**, confirmant l'évaluation de 309 % faite au 31 décembre de l'année précédente.

Ces différents indicateurs témoignent de la solidité du bilan de l'entreprise.

FILIALE ET PARTICIPATIONS

La société possède une filiale à près de 100 %, la Sci Monceau Agences Immobilier, vecteur de sa politique de maîtrise de ses points de ventes et de son image.

Après une année 2013 marquée par l'acquisition de 3 nouvelles agences (La Baule, Bracieux et Nemours), 2 actifs immobiliers, déjà occupés par des agences MGA, ont été acquis dans le Loir-et-Cher, à Mer et à Onzain. Ces deux locaux feront l'objet de travaux de rénovation importants pour soutenir l'image institutionnelle du propriétaire et du groupe auquel il appartient. Depuis 1997, la société est ainsi devenue propriétaire de 21 boutiques. Elle possède et gère à présent un parc de 24 agences.

L'ensemble des acquisitions de 2014 a représenté un investissement de 200 k€, inscrit à l'actif du bilan, auquel s'ajoutent les droits d'enregistrement générés par ces acquisitions et le cas échéant les honoraires des intermédiaires, lesquels sont intégralement supportés par le compte de résultat de l'exercice. Les besoins de financement de ces deux opérations d'acquisition et les frais connexes ont été couverts par la trésorerie disponible de l'entreprise, sans qu'il soit nécessaire de solliciter des apports en compte courant auprès des actionnaires.

Les loyers encaissés au cours de l'exercice 2014 s'inscrivent en légère baisse, passant de 526 k€ en 2013 à 481 k€. En revanche, le compte de résultat se solde par un bénéfice de 294 k€, en forte hausse sur celui qui avait soldé l'exercice 2013 (141 k€). Ce résultat permet aux capitaux propres comptables de revenir à un niveau positif, à hauteur de 20 k€, alors que le poids des investissements et des charges y afférents cumulés avait conduit la société à afficher un actif net négatif de 274 k€ au 31 décembre 2013.

“
**Les éléments qui
constituent la
marge de solvabilité
représentent près de
6,5 fois le minimum
réglementaire requis**
”

L'ensemble du patrimoine de Monceau Agences Immobilier, à l'exception des acquisitions les plus récentes dont les travaux de rénovation n'étaient pas achevés, a fait l'objet d'une expertise par la société BNP Expertises au cours de l'exercice 2014. Les conclusions des experts, qui permettent de disposer d'une valorisation incontestable du patrimoine de la société, conduisent à estimer les fonds propres réévalués de l'entreprise à 426 k€ au 31 décembre 2014.

Monceau Générale Assurances possède également une participation de 20 % dans la société anonyme d'assurance mixte Monceau Retraite & Épargne.

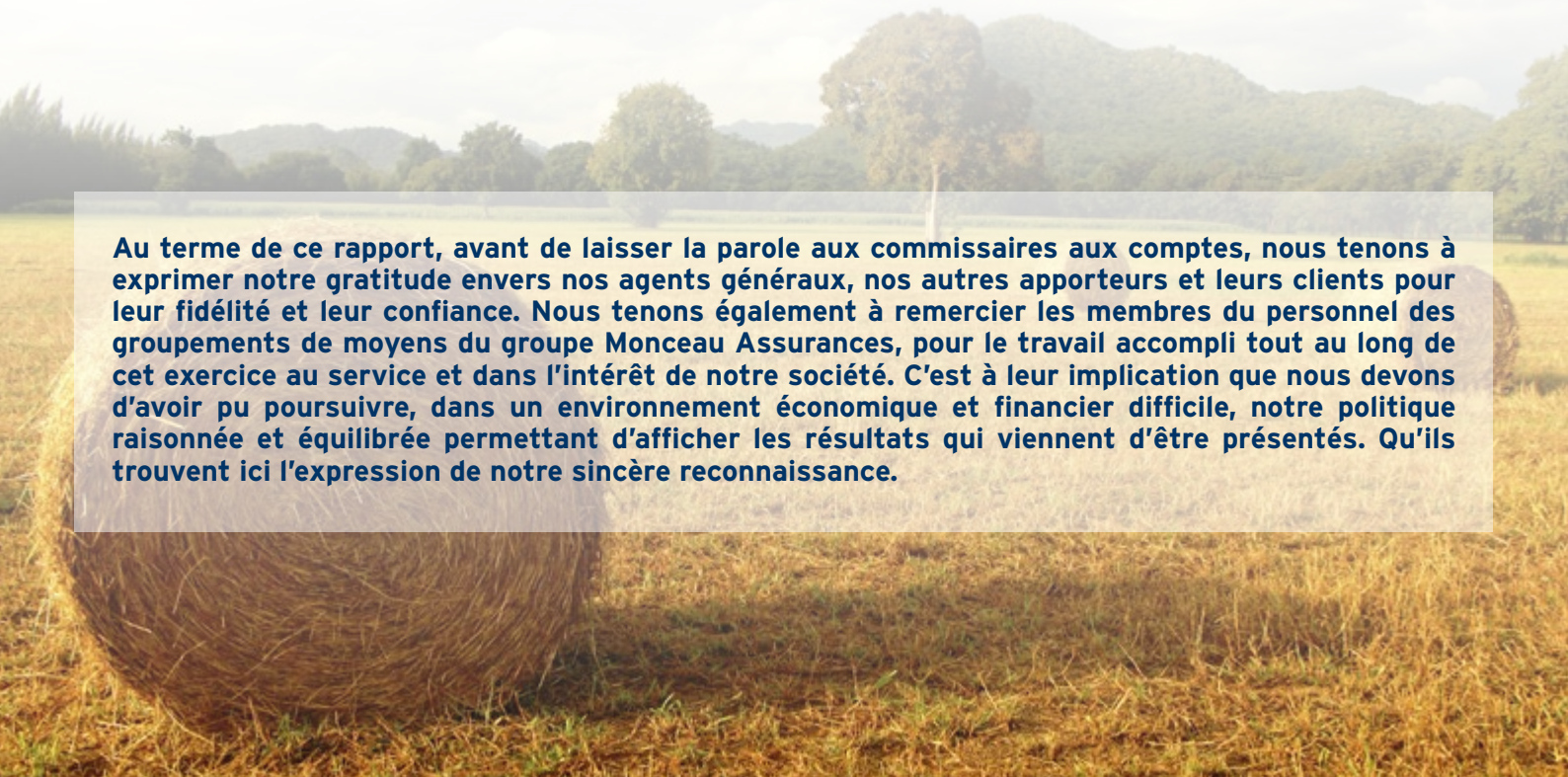
Monceau Retraite & Épargne a enregistré une hausse de 13,5 % de son chiffre d'affaires total, à 37.958 k€ contre 33.444 k€ en 2013. En assurance vie, les performances commerciales des agents généraux ont favorisé la progression de la collecte, de 20,2 % à 23.361 k€, rompant avec la tendance de repli amorcée en 2013. L'assurance des risques statutaires des services départementaux d'incendie et de secours et des collectivités territoriales progresse également, de 3,2 % à 13.597 k€, fruit de mesures de redressement technique mises en œuvre malgré les tensions apparues à l'occasion des procédures d'appels d'offre du fait d'une concurrence plus agressive.

Tirant profit de la politique financière diversifiée menée depuis plusieurs années, en dépit de la quasi-stagnation des indices d'actions, l'entreprise a pu servir à ses assurés et clients des taux de participation aux excédents nets de frais de 3,00 % ou 3,01 % pour ses principaux contrats, tout en honorant les engagements à 4,50 % qui subsistent en portefeuille. De telles performances, conjuguées aux qualités intrinsèques des produits mis à disposition des intermédiaires, devraient à nouveau favoriser le développement des opérations en 2015.

La principale source de préoccupation porte sur le régime de retraite en points, Monceau Avenir Retraite, pénalisé par la réglementation applicable pour évaluer les droits acquis par les adhérents dans un contexte d'effondrement des taux d'intérêt à long terme. Ces droits sont en effet calculés en actualisant les flux futurs à des taux de 75 % ou 60 % du taux moyen des emprunts d'État à 10 ans. La baisse des taux d'intérêt pèse sur le taux de couverture de ces régimes, rapport entre leurs réserves et les droits acquis par les adhérents, limitant leur capacité de revalorisation des prestations si ce taux devient inférieur à 100 %. Au 31 décembre 2014, ce taux de couverture ressort à 100,2 % ; un calcul effectué avec les mêmes taux d'actualisation qu'à la fin de 2013 aurait fait apparaître un taux de couverture de 103,9 %, illustrant les effets de la baisse des taux sur cet indicateur essentiel pour le pilotage de ce régime.

Anticipant par prudence de possibles difficultés à maintenir ce taux de couverture au-dessus de 100 %, et son corollaire de devoir compléter les provisions existantes, la société a entrepris d'augmenter ses fonds propres en réalisant des plus-values sur le portefeuille obligataire. La réserve de capitalisation, a ainsi été renforcée de 3.259 k€ après impôts. Cet impôt pèse sur le compte de résultat pour un total de 1.226 k€, conduisant l'entreprise à afficher une perte de 837 k€.

Malgré cette perte, les fonds propres comptables progressent de 45.408 k€ à 47.826 k€. Les éléments constitutifs de marge de solvabilité, toutes plus-values latentes comprises, s'élèvent à 64.126 k€, représentant plus de 5,7 fois l'exigence minimale réglementaire, évaluée à 11.191 k€.



Au terme de ce rapport, avant de laisser la parole aux commissaires aux comptes, nous tenons à exprimer notre gratitude envers nos agents généraux, nos autres apporteurs et leurs clients pour leur fidélité et leur confiance. Nous tenons également à remercier les membres du personnel des groupements de moyens du groupe Monceau Assurances, pour le travail accompli tout au long de cet exercice au service et dans l'intérêt de notre société. C'est à leur implication que nous devons d'avoir pu poursuivre, dans un environnement économique et financier difficile, notre politique raisonnée et équilibrée permettant d'afficher les résultats qui viennent d'être présentés. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre sincère reconnaissance.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Monceau Générale Assurances, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.2 de l'annexe aux comptes.

Nous avons en particulier apprécié le caractère raisonnable des méthodes employées et des hypothèses retenues, au regard notamment de l'environnement réglementaire de la société Monceau Générale Assurances et de son expérience.

- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2 de l'annexe aux comptes.

Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre société à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaire de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 4 juin 2015

Le commissaire aux comptes

Mazars



Christophe Berrard

Compte de résultat au 31 décembre 2014

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2013
1 Primes	+	73 055	32 118	40 937	39 219
1a Primes	+	73 228	32 118	41 110	39 890
1b Variation de primes non acquises	+/-	173	-	173	671
2 Produits des placements alloués	+	1 437	-	1 437	1 739
3 Autres produits techniques	+	-	-	-	-
4 Charges des sinistres		53 336	19 982	33 354	31 172
4a Prestations et frais payés	-	49 602	16 942	32 660	32 023
4b Charges des provisions pour sinistres	+/-	3 734	3 040	694	-851
5 Charges des autres provisions techniques	+/-	706	-	706	166
6 Participation aux résultats	-				-
7 Frais d'acquisition et d'administration		18 242	10 026	8 216	7 756
7a Frais d'acquisition	-	12 874	-	12 874	12 332
7b Frais d'administration	-	5 368	-	5 368	5 467
7c Commissions reçues des réassureurs	+	-	10 026	-10 026	-10 043
8 Autres charges techniques	-	250	-	250	482
9 Variation de la provision pour égalisation	+/-	-28	-	-28	-8
Résultat technique non vie		1 986	2 110	-124	1 390

2

COMPTE NON TECHNIQUE

Opérations	Opérations
2014	2013

1 Résultat technique non vie		-124	1 390
3 Produits des placements		7 120	7 032
3a Revenu des placements	+	1 288	1 393
3b Autres produits des placements	+	1 489	985
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	4 343	4 654
4 Produits des placements alloués	+	-	-
5 Charges des placements		4 332	3 755
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-	156	149
5b Autres charges des placements	-	755	1 691
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	3 421	1 915
6 Produits des placements transférés	-	1 437	1 739
7 Autres produits non techniques	+	705	310
8 Autres charges non techniques	-	-	80
9 Résultat exceptionnel		328	-1 041
9a Produits exceptionnels	+	1 254	1 054
9b Charges exceptionnelles	-	926	2 095
10 Participation des salariés	-	385	326
11 Impôt sur les bénéfices	-	982	722
12 Résultat de l'exercice		893	1 069

Bilan au 31 décembre 2014

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 ACTIF

	31/12/2014	31/12/2013
1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	-	-
3 Placements	110 038	105 610
3a Terrains et constructions	4 224	4 228
3b Placements dans des entreprises liées	7 561	7 561
3c Autres placements	97 378	92 848
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	875	973
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	44 194	41 153
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	44 194	41 153
5e Provisions pour participation aux bénéficiés et ristournes vie	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéficiés et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	12 678	13 685
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	9 886	11 287
6aa Primes restant à émettre	988	1 024
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	8 898	10 263
6b Créances nées d'opérations de réassurance	481	134
6c Autres créances	2 311	2 264
6ca Personnel	1	-
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	31	18
6cc Débiteurs divers	2 279	2 246
7 Autres actifs	1 351	1 495
7a Actifs corporels d'exploitation	155	229
7b Comptes courants et caisse	1 196	1 266
8 Comptes de régularisation - Actif	3 794	4 416
8a Intérêts et loyers acquis non échus	475	570
8b Frais d'acquisition reportés	2 754	2 678
8c Autres comptes de régularisation	565	1 168
9 Différence de conversion	-	-
Total de l'actif	172 055	166 359

1 Capitaux propres	45 452	43 299
1a Capital appelé	30 000	30 000
1b Réserves de réévaluation	-	-
1c Autres réserves	9 891	8 631
1d Report à nouveau	4 668	3 599
1e Résultat de l'exercice	893	1 069
2 Passifs subordonnés	-	-
3 Provisions techniques brutes	113 670	109 085
3a Provisions pour primes non acquises non vie	15 576	15 403
3b Provisions d'assurances vie	-	-
3c Provisions pour sinistres vie	-	-
3d Provisions pour sinistres non vie	90 125	86 391
3e Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes vie	-	-
3f Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	396	424
3h Autres provisions techniques vie	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	7 573	6 867
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	-	-
5 Provisions pour risques et charges	504	487
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	2 935	612
7 Autres dettes	7 893	10 916
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 268	3 390
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	1 594	3 408
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	2	21
7e Autres dettes	3 029	4 097
7ea Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	-	-
7eb Personnel	420	450
7ec État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	1 785	1 837
7ed Créanciers divers	824	1 810
8 Comptes de régularisation - Passif	1 601	1 960
9 Différence de conversion	-	-
Total du passif	172 055	166 359

Annexe aux comptes 2014

Les sommes portées dans la présente annexe sont arrondies au millier d'euros le plus proche et exprimées en milliers d'euros.

1 Faits marquants de l'exercice

Le rapport de gestion dresse le bilan de l'activité de la société en 2014, commente les principales informations comptables et financières, et présente le compte de résultat de l'exercice et le bilan arrêté au 31 décembre 2014. Ces éléments comptables sont caractérisés par les principaux éléments suivants :

- les émissions enregistrées en provenance du réseau d'agents généraux ont progressé de plus de 5,6 %, confirmant la dynamique commerciale retrouvée depuis 2010. Cette performance a permis de compenser et au-delà les effets de la liquidation du portefeuille souscrit autrefois avec April Immobilier, et de l'érosion, lente mais continue, du flux d'affaires en assurance santé souscrites et gérées par une société spécialisée. Aussi, avec un total de 73.228 k€, le chiffre d'affaires global s'inscrit en progression de 3,1%, par rapport à celui enregistré au titre de 2013 ;
- **les frais généraux** sont maîtrisés. Toutes charges confondues, hors commissions versées aux intermédiaires, ils **régressent de 0,6 %**, à 5.996 k€, à comparer au montant de 6.031 k€ qui a grevé les comptes de l'exercice 2013 ;
- ces performances, conjuguées d'une part à une sinistralité courante qui reste de qualité même si elle marque des signes de dégradation, d'autre part à une bonne liquidation des provisions constituées à l'inventaire précédent, permettent d'afficher **un ratio combiné brut de 99,2 %** ;
- conséquence de l'absence de sinistre climatique majeur, les réassureurs bénéficient de ces résultats, les cessions laissant à leur profit un excédent de 2.110 k€, en léger repli sur le montant de 2.991 k€ qu'ils avaient reçu au titre de 2013.
- avec un total de 2.788 k€, les produits financiers venant abonder les résultats de 2014 s'inscrivent en repli sur ceux qui, à hauteur de 3.277 k€, avaient bonifié les comptes de 2013. Compte tenu des bénéfices dégagés sur le portefeuille d'obligations, permettant de conforter la réserve de capitalisation, avec les coûts fiscaux qui en résultent, le parti a été pris de conforter les réserves latentes plutôt que de renforcer les produits financiers en réalisant davantage de plus-values sur cessions d'actifs ;
- après intégration des éléments non techniques, le résultat avant impôts progresse de 1.791 k€ à 1.875 k€. Ce bénéfice est ramené à 893 k€ après paiement d'un impôt de 982 k€.
- les fonds propres comptables, bonifiés du bénéfice de l'exercice et de la dotation à la réserve de capitalisation, progressent, passant de 43.299 k€ au 31 décembre 2013 à 45.452 k€ au 31 décembre 2014. Prenant en compte les plus-values latentes, les éléments constitutifs de marge de solvabilité atteignent 57.231 k€, pour un minimum réglementaire à constituer de 8.745 k€, qui se trouve ainsi couvert près de 6,5 fois.
- dans le cadre de sa préparation à l'entrée en vigueur de la directive « Solvabilité II », le 1er janvier 2016, l'entreprise a procédé à des évaluations de sa capacité à satisfaire aux obligations de fonds propres posées par cette directive. Les travaux portant sur les comptes au 31 décembre 2014 ne sont pas achevés. On peut toutefois relever qu'au 31 décembre 2013, le taux de couverture de la marge de solvabilité calculée dans le nouveau référentiel, en restant très prudent dans l'appréciation des risques, atteignait le niveau de 297 %, confirmant l'évaluation de 309% faite au 31 décembre de l'année précédente.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles 8 à 16 du code de commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le code des assurances.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables fondamentaux :

- continuité de l'exploitation
- prudence
- non-compensation
- spécialisation des exercices
- permanence des méthodes

Les comptes de l'exercice respectent les dispositions du décret n°94-181 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance et l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance.

Les postes de l'actif du bilan figurent pour le montant net. Le détail des montants bruts et des amortissements ou provisions est indiqué dans la présente annexe. Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation sont présentés distinctement des autres placements.

Les charges à payer et produits à recevoir sont rattachés aux postes principaux du bilan. Le résultat de l'exercice est inscrit au bilan dans le poste des capitaux propres.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre relatives à la couverture du risque dû ou des exercices suivant l'exercice d'arrêté.

Elle est calculée contrat par contrat au prorata entre le nombre de jours résiduels et la date de clôture et le nombre de jours total de la période de garantie couverte par les cotisations émises.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (incluant les frais de gestion) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

Conformément aux prescriptions du code des assurances, les frais de gestion retenus pour le calcul de la provision pour risque en cours sont les frais de règlement des sinistres, les frais d'acquisition et les frais d'administration. Pour ces derniers, il n'est pas tenu compte des frais immédiatement engagés, c'est-à-dire les frais liés à l'émission et à l'encaissement des cotisations.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non encore déclarées), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrages une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article A 331-21 du code des assurances.

Provision pour égalisation

La provision pour égalisation, constituée en franchise d'impôt, est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques responsabilité civile dus à la pollution et les risques spatiaux ; elle est calculée dans les conditions fixées à l'article 39 quinquies G du code général des impôts.

Opérations de réassurance acceptées

Néant

Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. Les comptes gagés par les réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) en garantie de leurs engagements sont inscrits au hors bilan dans le tableau des engagements reçus et donnés.

Évaluation à la clôture de l'exercice des terrains et constructions et parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise, par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée à compter de leur date d'acquisition. Les durées de vie estimées sont comprises, selon la nature de l'immeuble et sa location, entre 50 et 100 ans.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert accepté par l'Autorité.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- Pour les titres cotés au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provision pour dépréciation des valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable, incluant les différences sur les prix de remboursement (surcotes/décotes), et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée en application de l'article R332-19.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque placement, pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenu fixe, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil national de la comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque pendant 6 mois au moins la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure de plus de 20 % de son prix de revient, et se trouve dans cette situation à la date d'inventaire. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159 (calculé en supposant une durée de détention moyenne de 5 ans et une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3 %).

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de la différence. Baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité, elle est classée parmi les provisions techniques.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (loyers, dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du « premier entré premier sorti » (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du code des assurances, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle, au taux actuariel de rendement calculé lors de l'acquisition du titre, fait l'objet d'une dotation par le compte de résultat à la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. Une quote-part des produits financiers nets, calculée au prorata des provisions techniques et de la réserve de capitalisation d'une part, des provisions pour risques et charges des fonds propres hors réserve de capitalisation d'autre part, est transférée au compte de résultat technique non-vie.

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion (et les commissions versées) liés à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature. Ils sont ensuite classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la société.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- Frais généraux propres à MGA
- Frais généraux issus de la répartition des frais des Gie auxquels adhère MGA

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- Les frais de règlement des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlement (les commissions versées au titre de la gestion des sinistres), les frais de contentieux liés aux sinistres,
- Les frais d'acquisition qui incluent notamment (les commissions d'acquisition), les frais des réseaux commerciaux et des services chargés de l'établissement des contrats, de la publicité, du marketing,

- Les frais d'administration qui incluent notamment (les commissions d'apérition, de gestion et d'encaissement), les frais des services chargés du «terme», de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée et cédée, ainsi que les frais de contentieux liés aux primes,
- Les charges des placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements, y compris les honoraires, (commissions) et courtages versés,
- Les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des autres destinations, notamment les charges de direction générale.

Opérations en devises

Sans objet.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsque pèsent des incertitudes quant à la recouvrabilité d'une créance, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Engagements hors bilan

La relation de réassurance entre Monceau Générale Assurances et la Mutuelle Centrale de Réassurance s'inscrit dans le cadre d'une convention de durée. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, MGA, désireuse de mettre fin à la convention, rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de ladite convention de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues par MGA à la MCR en cas de résiliation, puisqu'il est fait application du principe comptable général d'établissement des comptes en supposant la continuité de l'exploitation. Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté du bilan, la société a pris la décision de résilier la convention de réassurance de durée, les dettes éventuelles de la société sont inscrites au passif de bilan.

Impôt

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice en application des règles fiscales en vigueur.

4 Informations sur les postes du bilan

4.1 Actif

4.1.1 Placements immobiliers

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	137	-	1	136
Sous-total	137	-	1	136
Parts de sociétés immobilières non cotées	4 130	-	-	4 130
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	4 130	-	-	4 130
TOTAL BRUT	4 267	-	1	4 266

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	39	3	-	42
Sous-total	39	3	-	42
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	39	3	-	42

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	98	94
Sous-total	98	94
Parts de sociétés immobilières non cotées	4 130	4 130
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	4 130	4 130
TOTAL NET	4 228	4 224

4.1.2

Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	7 565	-	-	7 565
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	7 565	-	-	7 565

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	7 565	7 565
Prêts sociétés du groupe	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
TOTAL	7 565	7 565

4.1.3 Autres placements

Valeurs brutes au 31/12/2014

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	41 009	37 903	25 670	53 242
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	51 826	5 586	13 248	44 164
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-
Autres placements	1 172	141	608	705
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	973	-	98	875
TOTAL BRUT	94 980	43 630	39 624	98 986

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises	Amortissements	Provisions
Actions et autres titres à revenus variables	-	1 162	287	712	-	737
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	1 162	287	712	-	737

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	39 847	52 505
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	51 826	44 164
Prêts et avances sur polices	-	-
Autres placements	1 172	705
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	973	875
TOTAL NET	93 818	98 249

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2013
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	4 266	4 224	4 647	4 227
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	7 566	7 566	11 488	7 566
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	53 725	52 988	52 834	40 329
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	42 393	42 487	50 075	49 840
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	874	874	874	1 436
- hors OCDE	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	705	705	705	709
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	109 529	108 844	120 623	104 107
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	42 393	42 487	50 075	49 840
- placements évalués selon l'article R 332-20	67 136	66 357	70 548	54 267
- placements évalués selon l'article R 332-5	-	-	-	-
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	107 950	107 264	119 044	101 962
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	1 579	1 579	1 579	2 145
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	-	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	-	-	-	-

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'état des placements ci-dessus et le montant des placements au bilan.

	2014			2013		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	109 529	110 038	120 623	104 733	105 611	112 128
Amortissement de décote	-	187	-	-	117	-
Amortissement de surcote	-	1 382	-	-	1 621	-
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	109 529	108 843	120 623	104 733	104 107	112 128

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste «Terrains et constructions».

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2013
Immeubles d'exploitation	4 266	4 223	4 646	4 227
Droits réels	91	48	87	51
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	4 175	4 175	4 559	4 176
Autres immobilisations	-	-	-	-
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Total	4 266	4 223	4 646	4 227

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions".

Néant

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Valeur de remboursement	43 747	50 535
Valeur nette	42 487	49 840
SOLDE NON AMORTI	1 260	695

d) Exposition aux risques souverains ayant fait l'objet d'un plan de soutien européen

	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce				
- Grèce TV12-151042 GDP LKD SEC.	-	-	-	22
Total Grèce	-	-	-	22
Portugal	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-
Chypre	-	-	-	-
Total général	-	-	-	22

4.1.5 Créances au 31 décembre 2014

	Montant au 31/12/2014	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an	Montant au 31/12/2013
Primes à émettre	988	988	-	1 024
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	8 898	8 898	-	10 263
Créances nées d'opérations de réassurance	481	481	-	134
Autres créances	2 311	2 311	-	2 265
Total	12 678	12 678	-	13 686

4.1.6 Comptes de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Intérêts courus non échus	475	571
Intérêts à recevoir	-	-
Différences sur les prix de remboursement	-	-
Autres	3 319	3 845
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION - ACTIF	3 794	4 416

4.1.7 Filiales et participations

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Monceau Agences Immobilier	Société civile Immobilière	99,78%	1	20	481	294	-	4 130	-
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Monceau Retraite & Épargne (MR&E) 65, rue de Monceau 75008 Paris Société d'assurance vie	Société anonyme d'assurance mixte	20,64%	7 561	47 826	37 955	- 837	-	22	-

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2013	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2014
Capital appelé	30 000	-	-	30 000
Réserves de réévaluation	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-
Réserve de capitalisation	8 630	1 260	-	9 890
Réserve de solvabilité	-	-	-	-
Sous total	38 630	1 260	-	39 890
Report à nouveau	3 599	1 069	-	4 668
Résultat de l'exercice	1 069	-	176	893
TOTAL	43 298	2 329	176	45 451

4.2.2 Passifs subordonnés

Nature juridique de la dette	Montant	Devise	Taux d'intérêt	Possibilité de remboursement anticipé	Condition de subordination
Néant					

4.2.3 Provisions pour risques en cours

Catégories	Primes émises non acquises à la clôture	Provision pour risques en cours	
		31/12/2014	31/12/2013
Dommages Corporels individuels	194	92	97
Dommages Corporels collectifs	118	10	-
R.C Automobile	2 125	591	644
Dommages Automobile	3 664	-	-
Dommages aux biens des particuliers	4 930	330	325
Dommages aux biens des professionnels	1 112	-	-
Dommages aux biens agricoles	426	-	-
Catastrophes naturelles	665	-	-
Responsabilité Civile	973	-	-
Pertes pécunières	1	1	2
Assistance	668	20	9
Divers	676	-	-
Transport	23	-	-
Dommages construction	-	-	-
R.C construction	-	-	-
Acceptations	1	-	-
Total	15 576	1 044	1 077

4.2.4 Évolution de la sinistralité (*affaires directes*) au cours des trois derniers exercices

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2010	2011	2012
Exercice 2012			
Règlements	50 578	35 630	22 466
Provisions	6 156	11 262	21 565
Total charge de sinistres	56 734	46 892	44 031
Primes Acquisées	76 685	69 325	68 140
Ratio S/P	74,0%	67,6%	64,6%

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2010	2011	2012	2013
Exercice 2013				
Règlements	52 082	38 165	35 538	26 396
Provisions	4 181	8 067	10 907	22 084
Total charge de sinistres	56 263	46 232	46 445	48 480
Primes Acquisées	74 591	76 685	69 325	68 140
Ratio S/P	75,4%	60,3%	67,0%	71,1%

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2010	2011	2012	2013	2014
Exercice 2014					
Règlements	52 276	38 782	37 521	39 593	28 496
Provisions	3 382	6 696	8 381	8 841	25 236
Total charge de sinistres	55 658	45 478	45 902	48 434	53 732
Primes Acquisées	76 654	69 013	68 433	70 477	72 884
Ratio S/P	72,6%	65,9%	67,1%	68,7%	73,7%

(*) montants bruts de frais de gestion et nets de recours

Libellé	2014			2013
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net
Provision pour sinistres à payer à l'ouverture (toutes branches)	77 102	40 983	36 119	36 765
Règlements de l'exercice sur antérieurs	17 559	5 906	11 653	12 443
Provision pour sinistres sur antérieurs à la clôture	56 761	33 408	23 353	23 018
Boni (+) / Mali (-) sur antérieur	2782	1669	1113	1304

(*) montants bruts de frais de gestion et nets de recours

4.2.5 Provision pour risque d'exigibilité

La provision pour risque d'exigibilité qui avait été dotée en 2011 pour un montant de 620 k€, correspondant alors au tiers de la moins-value latente globale enregistrée sur le portefeuille des actifs classés en R. 332-20, a été en grande partie reprise en 2012 ; le solde s'élevant à 76 k€ a été repris en 2013. Aucune dotation ni reprise n'a eu lieu en 2014.

4.2.6 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Retraite	-	-
Risques et Charges	504	487
TOTAL	504	487

4.2.7 Dettes

	Montant au 31/12/2014	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an	Montant au 31/12/2013
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	2 935	2 935	-	612
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 268	3 268	-	3 390
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 594	1 594	-	3 408
Dettes envers les établissements de crédits	2	2	-	21
Autres dettes	3 029	3 029	-	4 097
TOTAL	10 828	10 828	-	11 528

4.2.8 Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Intérêts courus non échus	-	-
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	1601	1960
Produits constatés d'avance	-	-
Autres	-	-
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	1601	1960

4.2.9 Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	2014	2013
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	420	450
Autres charges à payer	-	-
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	601	559
État		
Taxes	830	728
Autres charges à payer	354	550
Autres charges à payer	824	1 810
TOTAL	3 029	4 097
Produits à percevoir	2014	2013
Personnel	1	-
Organismes sociaux	-	-
État	31	18
Autres produits à recevoir	2 279	2 247
TOTAL	2 311	2 265

4.3 Hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Engagement envers la Mutuelle Centrale de Réassurance	-	-
Estimation des Indemnités conventionnelles de mise à la retraite	261	241
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	261	241
Engagements reçus	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Comptes gagés par les réassureurs	48 383	49 289
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	48 383	49 289

5 Notes sur les postes du compte de résultats

Voir tableau page suivante.

	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	(27)	(28)	(29)	(30)	(31)	(34)	(35)	(36)	(37/38)	Total Directes	Acceptations
	Domages corporels individuels	Domages corporels collectifs	Automobile RC	Automobile dommages	Domages aux biens des particuliers	Domages aux biens des professionnels	Domages aux biens agricoles	Catastrophes naturelles	RC générale	protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires	Transport	Construction dommages	Construction RC	Crédit Cauton		
Primes acquises	73 055	6 137	12 414	18 658	14 498	4 927	2 194	2 401	3 356	2 480	3 534	564	416	-	660	-	73 034	22
Primes	73 228	6 156	12 423	18 650	14 655	4 850	2 184	2 432	3 366	2 515	3 561	564	403	-	660	-	73 207	21
Variation de primes non acquises	173	19	9	-8	157	-77	-10	31	9	36	27	-	-13	-	-	-	173	-
Charges de prestations	54 014	3 755	14 680	14 078	11 630	2 689	2 361	322	1 517	691	2 763	-17	252	-44	-669	-54	54 120	-106
Prestations et frais payés	49 602	3 847	10 104	13 078	10 427	2 528	1 337	470	1 264	692	3 367	1 154	239	9	639	2	49 392	210
Variation des provisions pour prestations	4 412	-92	4 576	1 001	1 203	162	1 025	-148	253	-	-603	-1 171	13	-52	-1 308	-56	4 728	-316
Solde de souscription	19 041	2 382	- 2 265	4 580	2 868	2 237	-167	2 079	1 840	1 789	771	581	165	44	1 329	54	18 913	128
Frais d'acquisition	12 874	1 271	1 918	2 880	3 090	913	413	284	405	525	676	153	62	-	118	-	12 872	2
Autres charges nettes de gestion	5 619	857	825	1 074	1 027	335	142	73	375	178	217	83	20	-	110	-	5 618	1
Charges d'acquisition et de gestion nettes	18 492	2 128	2 743	3 954	4 118	1 247	555	356	779	703	893	236	82	-	228	-	18 490	3
Produits nets des placements	1 437	55	751	99	161	55	25	30	95	16	10	15	3	14	68	4	1 427	10
Participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde financier	1 437	55	751	99	161	55	25	30	95	16	10	15	3	14	68	4	1 427	10
Part des réassureurs dans les primes acquises	32 118	2 718	5 515	8 289	6 583	2 353	981	2 401	1 460	1 101	160	87	185	-	-	-	32 118	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	16 942	1 499	4 150	5 035	4 012	816	497	459	415	182	-	-292	88	-1	5	1	16 942	-
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	3 040	-219	2 319	413	512	96	416	-152	96	-7	-	-431	25	5	1	-10	3 040	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	10 026	926	1 748	2 564	1 954	658	299	912	423	307	67	-1	62	-	-	-	10 026	-
Solde de réassurance	- 2 110	- 511	2 703	- 276	- 104	- 783	230	- 1 182	- 526	- 618	- 93	- 812	- 10	3	6	- 9	- 2 110	-
Résultat technique	-124	- 202	- 1 555	449	- 1 193	262	- 468	571	629	483	- 204	- 452	75	61	1 174	49	- 259	135
Hors compte																		
Provisions pour primes non acquises à la clôture	15 576	118	2 124	3 664	4 930	1 113	426	665	973	586	668	1	113	-	-	-	15 575	2
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	15 403	99	2 116	3 672	4 773	1 189	436	635	963	551	642	1	127	-	-	-	15 401	2
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	90 125	1 952	47 326	5 006	10 409	3 299	2 303	1 459	6 420	65	342	821	109	237	7 748	444	89 998	127
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	86 391	2 124	43 091	4 005	9 210	3 137	1 278	1 607	6 135	66	957	1 992	96	289	9 056	500	85 943	447
Autres provisions techniques à la clôture	7 969	1 525	5 584	-1	331	-11	4	-	265	-	19	28	-	-1	6	-	7 843	127
Autres provisions techniques à l'ouverture	7 291	1 171	5 244	-1	326	-11	4	-	297	-	8	29	-	-1	6	-	7 169	123

5.1 Règle d'allocation des produits financiers

Un montant de 1.437 k€ a été transféré du compte non technique au compte technique, résultat de la répartition des produits financiers nets entre le compte technique et le compte non technique au pro-rata des provisions techniques nettes de réassurance, majorées de la réserve de capitalisation d'une part, des capitaux propres amputés de la dite réserve d'autre part.

5.2 Ventilation des produits et charges de placements

Nature des charges	Montant
Intérêts	-
Frais externes de gestion	147
Frais internes	9
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	156
Amortissement des différences de prix de remboursement	471
Amortissement matériel service financier	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	284
Autres charges des placements	755
Moins-values réalisées	1 532
Dotation à la réserve de capitalisation	1 889
Pertes provenant de la réalisation des placements	3 421
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	4 332

Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	9
Autres placements - Entreprises liées	-
Autres placements - Autres	1 279
Revenus des placements	1 288
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	780
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	709
Intérêts et produits financiers divers	-
Autres produits de placements	1 489
Plus-values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus-values sur réalisation de placements	3 602
Reprise sur la réserve capitalisation	741
Profits provenant de la réalisation de placements	4 343
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	7 120

NET	2 788
------------	--------------

5.3 Charges par destination (hors commissions)

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	Autres Charges techniques	TOTAL
Charges externes	399	1 273	649	147	70	2 538
Charges internes	905	1 409	827	9	148	3 298
Dotations aux amortissements et aux provisions	36	61	38	-	25	160
Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 340	2 743	1 514	156	243	5 996

5.4 Charges de personnel

	2014	2013
Salaires	385	327
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	-	-
Autres	-	-
TOTAL	385	327

L'entreprise n'employant aucun salarié, les charges de personnel qui apparaissent ici ne relèvent que de la quote-part d'intéressement, versée aux collaborateurs des Gie auxquels adhère MGA, et revenant à l'entreprise.

La rémunération versée au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués s'élève par ailleurs à 40.000 € et figure au paragraphe 6.8.

5.5 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2014	2013
Produits exceptionnels		
Indemnités compensatrices	702	749
Cession d'éléments d'actif	3	17
Divers	271	258
Reprise provisions risques & charges	278	30
Total	1 254	1 054
Charges exceptionnelles		
Indemnités compensatrices	710	1 225
Cession d'éléments d'actif	-	34
Divers	155	192
Dotations provisions risques & charges	61	644
Total	926	2 095
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	328	- 1 041

5.6 Primes brutes émises

	2014	2013
Primes d'assurance directe en France	73 228	70 992
Primes d'assurance directe en UE	-	-
Primes d'assurance directe hors UE	-	-
TOTAL	73 228	70 992

6 Autres informations

6.1 Effectif présent à la clôture de l'exercice

Pour l'exercice de son activité, la société s'appuie sur les ressources mises en commun au sein des Gie constitués par les adhérents de Monceau Assurances, et n'emploie pas de salarié.

6.2 Utilisation du CICE

Un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) d'un montant de 52.982 € est comptabilisé au 31 décembre 2014.

Conformément à la réglementation, ce crédit d'impôt a été utilisé pour permettre trois types d'actions importantes pour le développement de l'emploi et de l'employabilité au sein des structures auxquelles adhère Monceau Générale Assurances, le niveau de vie des salariés d'une part, le recrutement de nouveaux collaborateurs d'autre part, et enfin la formation.

Ces dépenses sont réparties comme suit :

- Les collaborateurs dont le salaire brut annuel était inférieur à 50.000 euros ont chacun vu leur rémunération augmenter de 800 euros ; la mesure représente, charges patronales incluses, un montant imputable au CICE de 36.996 € ;
- La part des honoraires versés à des tiers pour permettre le recrutement de nouveaux collaborateurs, imputable au CICE, s'élève à 13.916 € ;
- Enfin, bien que le montant global des dépenses de formation des salariés des Gie auxquels adhère Monceau Générale Assurances soit supérieur, la somme allouée au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est de 2.071 €.

6.3 Jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2014, 9.100 € de jetons de présence sont dus aux membres du conseil d'administration

6.4 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Au titre de l'exercice 2014, les honoraires engagés auprès du Cabinet Mazars en rémunération de son mandat de commissaire aux comptes s'élèvent à 55.000 €.

6.5 Combinaison des comptes

Les comptes sociaux de l'entreprise sont intégrés dans la combinaison des comptes effectuée par Monceau Assurances, société de réassurance mutuelle à laquelle adhère la Mutuelle Centrale de Réassurance, qui détient 99,9996% du capital de la société.

Philippe Charté	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant</p> <p>Autres mandats : Néant</p>
Robert Choplin	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)</p>
François Cochet	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Administrateur de l'Etoile (société d'assurance mutuelle)</p> <p>Autres mandats : Administrateur CER Val de Loire</p>
Michel Cornet	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant</p>

<p>Gilles Dupin</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur général de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Représentant permanent de Monceau Investissements Mobiliers (MIM) au conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Président du conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) ▪ Représentant de Monceau Investissements Mobiliers (MIM) au conseil de surveillance de Alma Capital Management <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</p> <p>Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au conseil de la Sicav objectif Convertibles</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président et Directeur général de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle) ▪ Président de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) ▪ Vice-président MCA (société d'assurance mutuelle) <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur du GIE Service central des mutuelles (Scm) ▪ Administrateur du GIE Monceau assurances dommages (Asd) ▪ Administrateur du GIE Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance (Fngrp) ▪ Administrateur du GIE Monceau Gestion Immobilier (MGI) ▪ Gérant de la société civile Monceau Investissements Immobiliers (MII) ▪ Gérant de la société civile Monceau Investissements Mobiliers (MIM) ▪ Gérant de la Société Civile Centrale Monceau (SCCM) ▪ Gérant de la société civile Monceau Agences Immobilier (MAI) ▪ Gérant de la Société Civile Foncière Centrale Monceau (SCFCM) ▪ Président Administrateur Délégué de Monceau Euro Risk (Luxembourg) ▪ Président et délégué à la gestion journalière de Monceau Europe Services (Luxembourg) ▪ Gérant de SARP Europe (Luxembourg) ▪ Administrateur de la Sicav Alma Capital Investments Funds (Luxembourg) ▪ Administrateur de Alma Capital Europe (Luxembourg) ▪ Administrateur du Fonds Massinissa (Luxembourg) ▪ Membre du comité de surveillance du Fonds Massinissa (Luxembourg) ▪ Administrateur unique de Monceau International SA (Luxembourg) ▪ Administrateur unique de Monceau Participations SA (Luxembourg) ▪ Président de Monceau LuxImmo48 SA (Luxembourg) ▪ Gérant de Monceau LuxImmo46 Sarl (Luxembourg) ▪ Administrateur de MAMDA Ré (Maroc) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentant de la Mutuelle Centrale de Réassurance auprès de la Société Foncière de Tunisie (Tunisie) ▪ Représentant de la Mutuelle Centrale de Réassurance auprès de la Société Immobilière des Mutuelles (Tunisie) ▪ Vice-président UGP (groupement associatif Capma & Capmi) ▪ Administrateur de l'Association Luxembourgeoise des Actuaires (Luxembourg) ▪ Membre de la Commission exécutive du GEMA
<p>Patrice Hautefort</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <p>Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</p> <p>Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <p>Néant</p>

Anne-Cécile Martinot	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vice-présidente du conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) ▪ Directeur général délégué de Monceau Générale Assurances (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)</p>
Bernard Petitpierre	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant</p> <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ administrateur de la Chambre syndicale des propriétaires de Lyon
Jean-Marc Poisson	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur général délégué de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Directeur général délégué de Monceau Retraite & Epargne (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur général de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) ▪ Administrateur de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle) ▪ Représentant permanent de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (Umam) au Conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance. ▪ Directeur général de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de l'Association pour la gestion des informations sur le risque en assurances (Agira) ▪ Administrateur de la Mission locale du Vendômois
Emmanuel Sales	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Vide-président du conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président de la société Financière de la Cité ▪ Président de la Compagnie parisienne de participations <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au conseil d'administration de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle) ▪ Vice-président du conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentant permanent de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance au conseil d'administration de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de Monceau Euro Risk ▪ Administrateur de Monceau Europe Services

<p>Paul Tassel</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentant permanent de Capma & Capmi au conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Représentant permanent de Monceau Assurances au conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances et de la mutualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vice-président de Monceau Assurances mutuelles associées (société de réassurance mutuelle) ▪ Vice-président de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) ▪ Président de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de l'Association Générale Interprofessionnelle de France (membre du groupe Pasteur Mutualité - mutuelle relevant du code de la mutualité)
<p>Jean-Pierre Thiolat</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président du conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Président du conseil de surveillance de Thiolat SA ▪ Administrateur de Thiolat Développement SA <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vice-président de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Vice-président de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle) <p>Autres mandats : Président de la Prévention Routière du Loir-et-Cher (association loi 1901)</p>
<p>René Vandamme</p>	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale des Finances <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de Monceau Euro Risk ▪ Administrateur de Monceau Europe Services

6.7 Actionariat

Mutuelle Centrale de Réassurance	1.499.994 actions soit	99,9996000 %
Monceau Investissements Immobiliers	1 actions soit	0,0000667 %
Capma & Capmi	1 action soit	0,0000667 %
Monceau Retraite & Épargne	1 action soit	0,0000667 %
Union des Mutuelles d'Assurance Monceau	1 action soit	0,0000667 %
Domaine de Molières	1 action soit	0,0000667 %
Sarp	1 action soit	0,0000667 %

6.8 Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices

Exercice concernés	2014	2013	2012	2011	2010
Nature des indications					
Capital en fin d'exercice					
Capital social	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Nombre des actions ordinaires existantes	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre d'actions maximal d'actions futurs à créer :	-	-	-	-	-
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	73 206	70 992	70 628	70 982	74 915
Résultat avant impôts et participation des salariés	2 260	2 117	2 049	4 611	5 133
Impôts sur les bénéfices	982	722	267	503	
Participation des salariés au titre de l'exercice	385	327	512	-54	243
Résultat après impôts et participation des salariés	893	1 069	1 270	4 162	4 890
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultats par action en euros					
Résultat après impôts et participation des salariés	0,595	0,712	0,850	2,770	3,260
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	40	60	84	75	68
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales...)	-	-	-	-	-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2015

PROCÈS-VERBAL

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2014 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 892 661,57 euros au compte report à nouveau.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'allouer aux membres du conseil d'administration au titre des jetons de présence pour l'exercice 2014 un montant de 9 100,00 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



mutuelles associées
Monceau
Assurances

1 + 1 + 1 font plus en commun

Monceau Générale Assurances

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 30.000.000 €

Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Blois B 414 086 355

Prestation d'assurance exonérée de T.V.A. (art. 261-C du Code général des impôts)

Numéro de T.V.A. intracommunautaire : FR 59 414 086 355 000 40

Siège social : 1, avenue des Cités Unies d'Europe - CS 10217 - 41103 Vendôme cedex

Tél. : 02 54 73 85 00 - Fax : 02 54 73 86 00

www.monceauassurances.com